

## Demande et entente 2024-2025 GARANTIE BORÉAL Nom Prénom NAS Numéro d'étudiant 1er programme Date de l'obtention du 1er diplôme 2e programme « Garantie Boréal » Date prévue pour l'obtention du 2e diplôme Durée du 2e programme

## **DÉCLARATION**

Par la présente, j'atteste que les renseignements que j'ai fournis sur cette demande sont exacts car je reconnais que toute fausse information peut entraîner le rejet de ma demande maintenant et/ou plus tard et j'atteste aussi que je suis admissible à la Bourse Garantie Boréal. J'atteste aussi que j'ai reçu une lettre d'offre d'admission du Collège Boréal pour le deuxième programme et que je suis admissible à m'inscrire au programme.

J'ai répondu aux critères du programme Garantie Boréal :

- ✓ Le premier programme est un programme terminal tel que défini dans le Guide Boréal 2024-2025;
- ✓ Je suis citoyen canadien, résident permanent ou je possède le statut de personne protégée;
- ✓ Je n'ai pas été prévalu(e) auparavant de la bourse Garantie Boréal;
- ✓ Je n'ai pas été récipiendaire de financement Meilleurs emplois Ontario ou d'une tierce partie qui a financé mes études;
- ✓ Mon compte client est à jour avec aucun solde en souffrance;
- ✓ Je suis diplômé(e) avec une moyenne pondérée cumulative d'au moins 2,0 du 1<sup>er</sup> programme;
- ✓ Je n'ai pas été inscrit(e) au Collège Boréal entre le moment où j'ai obtenu mon premier diplôme et le moment où je serai inscrit à la deuxième formation;
- ✓ Je souhaite m'inscrire à un programme d'études postsecondaires à temps plein dans un domaine d'études différent du premier programme d'études;
- ✓ Une période de douze mois se sont écoulés après l'obtention de mon premier diplôme;
- ✓ J'ai remis une lettre explicative qui :
  - o énonce les raisons de mon nouveau choix de programme;
  - o explique l'effort raisonnable de recherche d'emploi (définition dans le Guide Boréal) à l'intérieur des 12 mois suivant l'obtention de mon diplôme et qui;
  - o explique les raisons pour lesquelles il m'a a été impossible d'obtenir un emploi dans son domaine d'études;
- ✓ J'ai remis les preuves qui démontrent un effort raisonnable de recherche d'emploi.

Je m'engage, dans ma nouvelle formation, à :

- ✓ demeurer inscrit à temps plein dans ma deuxième formation (sauf si le statut temps partiel est attribué en raison de transferts de crédits, reconnaissance des acquis ou équivalences)
- ✓ maintenir une moyenne pondérée cumulative (M.P.C.) de 2,0 à chaque étape
- ✓ ne pas interrompre mes études et diplômer du programme d'études
- ✓ payer tous les frais autres que les droits de scolarité (p. ex. frais accessoires, stationnement, etc.) qui s'appliquent

Je comprends que cette bourse sera versée pour régler mes droits de scolarité pour un maximum de 4 semestres et qu'elle est non-remboursable et non-transférable. Dans le cas d'un retrait après la date d'abandon tel que prescrit dans le calendrier scolaire, la bourse ne sera pas accordée ou, si elle l'a été, *elle sera révoquée*. Je comprends que je serai alors responsable de régler tous les frais à mon compte du Collège Boréal. Dans le cas d'un retrait du programme, je comprends que je ne pourrai pas me réinscrire sous cette initiative et l'offre prend fin.

J'autorise le Collège Boréal à publier mon nom et ma photo dans les journaux, dans ses publications et sur son site Internet.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Signature de l'étudiante ou de l'étudiant



Réservé au Collège Boréal								
Vérification du dossier de l'étudiant :	Effectué par (réservé aux personnels du Bureau des admissions et registrariat):							
L'étudiant(e) a une offre d'admission active à son dossier pour le 2e programme								
☐ Le 1 <sup>er</sup> programme est terminal tel que défini dans le Guide Boréal 24-25 ☐ Statut : citoyen(nne) canadien(nne), résident(e) permanent(e), ou personne protégée								
☐ N'a pas été prévalue(e) auparavant de la bourse Garantie Boréale								
Les frais de scolarité du premier programme sont payés au complet								
☐ Le 1 <sup>er</sup> programme n'a pas été financé par un commanditaire								
☐ Diplômé(e) du premier programme avec une MPC d'au moins 2,0								
☐ Aucune inscription entre le 1 <sup>er</sup> programme et le 2 <sup>e</sup> programme								
☐ Le 2 <sup>e</sup> programme est dans un domaine d'études différent du 1 <sup>er</sup> programme								
Une période de 12 mois s'est écoulée après l'obtention du diplôme du 1 <sup>er</sup> programme								
Vérification du dossier de l'étudiant :	-	oar (réservé a emploi pour l	_					
L'étudiant(e) a reçu de la formation en matière d'employabilité du Centre d'emploi								
☐ La lettre explicative énonce les raisons de son nouveau choix de programme								
La lettre explicative <u>et</u> les preuves indiquent un effort raisonnable de recherche d'emploi active à l'intérieur des 12 mois suivant l'obtention du diplôme								
☐ La lettre explicative explique les raisons pourquoi impossibles d'obtenir un emploi dans son domaine d'études								
Approbation d'une 2 <sup>e</sup> formation sous la Garant	ie Boréal							
Critères: Rencontrées Bourse accordée Signature de la Registraire ou	la Registraire-	·Associée						
□ Non-rencontrées □ Bourse refusée □ Date								
Validation de la nouvelle formation pour chaque étape	Vérification effectuée par : (initial de la spécialiste au BAR)							
		Étape 2	Étape 3	Étape 4				
☐ Une entente spéciale de versements a été signée par l'étudiant(e)								
L'étudiant(e) peut s'inscrire au 2 <sup>e</sup> programme à temps plein ou sera inscrit(e) au 2 <sup>e</sup> programme à temps partiel pour raison TC, EX ou RDA								
L'étudiant(e) complète son étape avec une MPC d'au moins 2,0								



L'étudiant(e) a payé tous les frais autres que les droits de scolarité		